



Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
1 place de l'Hôtel de Ville
44250 Saint-Brevin-les-Pins

www.saint-brevin.fr
tél. 02 40 64 44 44

Arrêté

ST 2023-0780

Annule et remplace l'AT-ST 2023-0767

**INSTITUANT UNE INTERDICTION DE
CIRCULATION PIETONNE ET CYCLABLE**

**SENTIER COTIER ENTRE L'AVENUE LEA ET
L'AVENUE DU VAL COQUET**

**SENTIER COTIER DES BORDS DE LOIRE
ENTRE L'AIRE D'ACCUEIL PERMANENT DES
GENS DU VOYAGE AVENUE DE BODON ET LA
PECHERIE ASSOCIATIVE**

Réf. TT/AM/MC

La Maire de Saint-Brevin-les-Pins, Présidente de la Communauté de Communes Sud-Estuaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L 113-2,

Vu le Code de la route,

Vu l'Instruction ministérielle sur la signalisation routière, livre I huitième partie « signalisation temporaire » approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Considérant les dégâts constatés sur la commune, suite aux fortes dépressions météorologiques, mettant en péril la sécurité des personnes,

ARRETE

Article 1^{er}

L'Arrêté ST2023-0767 est annulé et remplacé par l'Arrêté ST2023-0780 du 07 novembre 2023.

Article 2

La circulation des piétons et cycles de toute nature sera strictement interdite sur le sentier côtier entre l'avenue Léa et l'avenue du Val Coquet et, sur le sentier côtier du bord de Loire entre l'aire d'accueil permanent des gens du voyage avenue de Bodon et la pêcheurie associative, du 07 novembre jusqu'à nouvel ordre.

Article 3

Les droits des tiers restent expressément réservés et tout particulièrement pour l'accès aux propriétés.

Article 4

La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 5

La Directrice Générale des Services, le Directeur Général Adjoint Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tous les agents habilités de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-BREVIN-LES-PINS, le 07 novembre 2023

**Pour la Maire
Le Directeur Général Adjoint,
Services Techniques**

Thierry TEXIER

